



Entre **Juine**
et **Renarde**

Le Président

Aux Maires



Etréchy, le 1^{er} juin 2018

Objet : Mise en place du logiciel SIGEC pour le service monétique de la CCEJR

Madame, Monsieur,

La CCEJR a décidé de faire évoluer le fonctionnement de la facturation pour les familles du territoire. A cet effet, le choix du logiciel s'est orienté vers SIGEC. N'hésitez pas à vous rendre sur le site <http://www.sigec.fr/sigec/cms/1/sigec.dhtml> pour découvrir les fonctionnalités et les références de ce fournisseur.

Ce courrier a pour but de vous expliquer en quelques mots ce nouvel outil, donnant une plus grande liberté aux familles pour procéder au règlement de leurs factures notamment en permettant la dématérialisation des factures sur un « portail famille ».

Vous trouverez donc en accompagnement de ce courrier une présentation du logiciel et des modifications qu'il apportera en 5 étapes.

Nous comptons sur vous pour être le relais de cette évolution et pour communiquer toutes ces informations auprès de vos administrés. Nous vous rappelons également qu'un courrier a déjà été communiqué aux familles pour les informer de la mise en place de ce nouveau logiciel et qu'un article dans le prochain journal intercommunal en fera la promotion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Marc FOUCHER

Président de la CCEJR



Le logiciel SIGEC en 5 étapes



Etape 1 : Remise du dossier d'inscription et calcul du quotient familial au sein du service monétique. Pour les familles souhaitant maintenir la réception des factures papiers, cette possibilité reste ouverte mais doit être sollicitée auprès du service monétique à la remise du dossier d'inscription.

Etape 2 : Envoi des codes d'accès au « portail famille » par mail à chaque famille. Celui-ci leur permet d'accéder à leurs factures.



Etape 3 : Pointage au sein des structures. Les bornes ne seront plus utilisées et le pointage des enfants se fera par les équipes sur une tablette tactile. Plusieurs fonctionnalités existeront sur la tablette (liste de l'ensemble des enfants, liste par classe, pré-cochage des enfants, etc.).

Si les enseignants ne souhaitent pas procéder au pointage, les équipes passeront dans les classes avec les tablettes.



Etape 4 : Chaque mois, les familles seront averties par SMS de l'édition des factures qui seront consultables sur le portail famille, facture faisant apparaître les prestations exactes consommées par les enfants dans le mois.



Etape 5 : Paiement de la facture – **NOUVEAUTE ! possibilité de payer directement via le « portail famille » par carte bancaire**



En parallèle de ce nouveau moyen de paiement, les familles gardent la faculté de régler par chèques, espèces, CESU et par carte bancaire directement au service monétique de la CCEJR. Il est toutefois signalé que les paiements en carte bancaire doivent être vivement encouragés.